


Annexe : Informations devant figurer sur la facturation détaillée C4	
CHAMPS	REMARQUES
DONNEES RELATIVES AU POINT DE LIVRAISON	
Code et libellé regroupement	si possible
Nom du point de livraison	modifiable à la demande de la collectivité
Adresse du point de livraison	Adresse du compteur fournie par la collectivité
Référence Acheminement du point de livraison (RAE)	
Identifiant de la collectivité / code d'identification du point de livraison dans l'outil de gestion de la Commune	Défini et communiqué par la collectivité
Tarif distributeur	
Puissances souscrites et puissance réduite au TURPE5 bis	en précisant le détail par période horosaisonnaire en cas de tarif avec différenciation temporelle
DONNEES RELATIVES AUX CONSOMMATIONS DU POINT DE LIVRAISON	
Consommation globale du point de livraison sur les 12 derniers mois	Si possible histogramme sur 13 mois
Période de relève concernée par la facturation	du JJ/MM/AA au JJ/MM/AA
Date de début d'index par période horosaisonnaire	JJ/MM/AA
Date de fin d'index par période horosaisonnaire	JJ/MM/AA
Nature des consommations (relevée) index réel ou estimé à indiquer	
FOURNITURE EN ENERGIE ELECTRIQUE : CONSOMMATION ET COÛTS HORS TARIF D'UTILISATION DES RESEAUX PUBLICS DE DISTRIBUTION	
Volume en kWh consommé dans chaque période horosaisonnaire	
Pourcentage du volume bénéficiant d'énergie (100%) renouvelable à préciser sur la facture si existant	
Prix unitaires en €/kWh HT pour la fourniture relevant du mix énergétique du fournisseur	Le titulaire précise le prix pour chaque période horosaisonnaire
Montant HT lié au mécanisme de capacité	(Sous réserve des évolutions réglementaires) Le titulaire précise le prix unitaire
Montant HT lié au dispositif des Certificats des Economies d'Energies	(Sous réserve des évolutions réglementaires) Le titulaire précise le prix unitaire
Montant total HT pour la fourniture en énergie électrique	
UTILISATIONS DES RESEAUX PUBLICS DE DISTRIBUTION	
Montant HT mensuel relatif à la composante de gestion	
Montant HT mensuel relatif à la composante de comptage	
Montant mensuel HT relatif à la composante de soutirage en précisant:	
le coût associé à la puissance souscrite ou réduite (terme abonnement)	
le coût associé à la consommation (terme variable)	
Montant mensuel HT relatif aux dépassements de puissance souscrite en précisant :	
<i>Les dépassements en heures et en Kw et la puissance souscrite</i>	
Le prix unitaire du dépassement	
Montant mensuel HT relatif à la consommation d'énergie réactive en précisant	
Le prix unitaire de l'énergie réactive	
Montant(s) mensuel(s) HT associés à des composantes spécifiques	Alimentations complémentaires, alimentations de secours, dépassements ponctuels programmés
Montants mensuels HT relatifs à des prestations issues du catalogue des prestations du gestionnaire de réseau.	
Montant total HT dû pour l'utilisation du réseau public de distribution	
PRIX PROPORTIONNEL AU SOUTIRAGE PHYSIQUE DES RESPONSABLES D'EQUILIBRE	Prix calculé et publié par RTE et approuvé par la CRE / le titulaire précise le prix unitaire
TAXES ET CONTRIBUTIONS	
Montant mensuel HT relatif à la CSPE	Le titulaire précise le prix unitaire HT
Montant mensuel HT relatif à la TDCFE	Le titulaire précise le prix unitaire HT
Montant mensuel HT relatif à la TCCFE	Le titulaire précise le prix unitaire HT
Montant mensuel HT relatif à la TICFE	(S'applique aux PDL au-delà de 250 KVA) Le titulaire précise le prix unitaire HT
Montant mensuel HT relatif à la CTA	
Montant total HT des taxes et contributions	
DETAILS DE LA TVA	
Montant total HT	
Montant de la TVA	
Montant total TTC	



Annexe - Informations devant figurer sur la facturation détaillée (cf CCP): C5	
Champ	Remarques
DONNEES RELATIVES AU POINT DE LIVRAISON	
Code et libellé regroupement	si possible
Nom du point de livraison	modifiable à la demande de la collectivité
Adresse du point de livraison	Adresse du compteur
Référence Acheminement du point de livraison (RAE)	
Identifiant de la collectivité / code d'identification du point de livraison dans l'outil de gestion de la Commune	Défini et communiqué par la demande de la collectivité
Tarif distributeur	
Puissances souscrites et puissance réduite au TURPE 5bis	en précisant le détail par période horosaisonnaire en cas de tarif avec différenciation temporelle
DONNEES RELATIVES AUX CONSOMMATIONS DU POINT DE LIVRAISON	
Consommation globale du point de livraison sur les 12 derniers mois au TURPE 5bis	Si possible histogramme sur 13 mois
Période de relève concernée par la facturation	du JJ/MM/AA au JJ/MM/AA
Date de début d'index par période horosaisonnaire au TURPE 5bis	JJ/MM/AA
Date de fin d'index par période horosaisonnaire au TURPE 5bis	JJ/MM/AA
Nature des consommations (relevée)	
FOURNITURE EN ÉNERGIE ÉLECTRIQUE : CONSOMMATION ET COÛTS HORS TARIF D'UTILISATION DES	
Volume en kWh consommé dans chaque période horosaisonnaire	
Pourcentage du volume bénéficiant d'énergie renouvelable	
Prix unitaires en €/MWh HT pour la fourniture relevant du mix énergétique du fournisseur	Le titulaire précise le prix pour chaque période horosaisonnaire
Surcoût unitaire en €/MWh HT relevant d'une fourniture d'énergie renouvelable en fonction du choix	
Montant HT lié au mécanisme de capacité	(Sous réserve des évolutions réglementaires) Le titulaire précise le prix unitaire
Montant HT lié au disposition des Certificats des Economies d'Energies	(Sous réserve des évolutions réglementaires) Le titulaire précise le prix unitaire
Montant total HT pour la fourniture en énergie électrique	

UTILISATIONS DES RÉSEAUX PUBLICS DE DISTRIBUTION	
Montant HT mensuel relatif à la composante de gestion	
Montant HT mensuel relatif à la composante de comptage	
Montant mensuel HT relatif à la composante de soutirage en précisant:	
le coût associé à la puissance souscrite ou réduite (terme abonnement)	
le coût associé à la consommation (terme variable)	
<i>Montant mensuel HT relatif aux dépassements de puissance souscrite en précisant :</i>	
Les dépassements en heures ou en Kw et la puissance souscrite	
Le prix unitaire du dépassement	
Montant mensuel HT relatif à la consommation d'énergie réactive en précisant	
Le prix unitaire de l'énergie réactive	
Montant(s) mensuel(s) HT associés à des composantes spécifiques	Alimentations complémentaires, alimentations de secours, dépassements ponctuels programmés
Montants mensuels HT relatifs à des prestations issues du catalogue des prestations du gestionnaire de réseau.	
Montant total HT dû pour l'utilisation du réseau public de distribution	
PRIX PROPORTIONNEL AU SOUTIRAGE PHYSIQUE DES RESPONSABLES D'EQUILIBRE	Prix calculé et publié par RTE et approuvé par la CRE / le titulaire précise le prix unitaire
TAXES ET CONTRIBUTIONS	
Montant mensuel HT relatif à la CSPE	Le titulaire précise le prix unitaire HT
Montant mensuel HT relatif à la TDCFE	Le titulaire précise le prix unitaire HT
Montant mensuel HT relatif à la TCCFE	Le titulaire précise le prix unitaire HT
Montant mensuel HT relatif à la TICFE	(S'applique aux PDL au-delà de 250 KVA) Le titulaire précise le prix unitaire HT
Montant mensuel HT relatif à la CTA	
Montant total HT des taxes et contributions	
DETAILS DE LA TVA	
Montant total HT	
Montant de la TVA	
Montant total TTC	

Informations devant figurer sur la facturation groupée			
Champs		Remarques	
COORDONNEES ET CONTACT - TITULAIRE DU MARCHÉ			
Nom du titulaire du marché			
Adresse du titulaire du marché			
Identité de l'interlocuteur facturation			
N° de tel. de l'interlocuteur facturation			
Mail de l'interlocuteur facturation			
Contact (N° de téléphone) en cas de panne réseau			
DONNEES RELATIVES A LA FACTURATION			
Nom de la collectivité			
Adresse de facturation de la collectivité			
Numéro du marché		numéro de marché propre à la collectivité défini pour toute la durée du marché avant la bascule	
Code et libellé du regroupement		Intitulé de la facture groupée, modifiable à la demande de la collectivité	
Date de facturation			
Période de relève concernée par la facturation			
Liste des points de livraison du regroupement de facture		En l'absence de champs disponibles dans la facture groupée, cette liste peut être communiquée sur un document distinct mais il doit impérativement être communiqué avec la facture groupée.	
Modalités de paiement			
Délai de paiement			
Mentions légales obligatoires		Intérêt pour retard de paiement, délai de conservation des documents	
COUTS POUR LA FOURNITURE ET L'ACHEMINEMENT DE L'ENERGIE ELECTRIQUE			
Consommation globale en kWh du regroupement			
Montant HT de la fourniture en énergie électrique relevant du mix énergétique du fournisseur			
Montant HT lié au surcoût relevant de la fourniture en énergie renouvelable			
Montant HT lié au marché de capacité		Sous réserve des évolutions réglementaires	
Montant HT lié au dispositif des Certificats des Economies d'Energies		Sous réserve des évolutions réglementaires	
Montant HT des coûts et prestations liés à l'acheminement			
Total HT lié à la fourniture et à l'acheminement			

TAXES ET CONTRIBUTIONS	
Montant HT pour la CSPE	
Montant HT pour la TDCFE	
Montant HT pour la TCCFE	
Montant HT pour la TICFE	S'applique aux PDL au-delà de 250 KVA
Montant HT pour la CTA	
Total HT pour les taxes et contributions	
Montant TVA	
TOTAL TTC	



Annexe 3 au CCP : Modèles d'ordre de service

Les modèles suivants sont donnés à titre indicatif.

Ordre de service relatif au rattachement d'un point de livraison au marché

L'ordre de service établi par la Commune ayant pour objet le rattachement au marché d'un point de livraison en application de l'article 18.1 du CCP, doit contenir les informations suivantes :

- Numéro du marché
- Objet du marché
- Nom et adresse du titulaire du marché
- Nom de la Commune
- Adresse de la Commune
- Nom et coordonnées (téléphone, email) de la personne sur site pour la mise en service
- Libellé du regroupement de facture auquel appartient le point de livraison concerné
- Informations techniques relatives au(x) point(s) de livraison concernées par l'ordre de service
 - Le nom du point de livraison (s'il existe)
 - L'adresse complète du point de livraison
 - La référence acheminement du point de livraison (RAE)
 - La version ainsi que la ou les puissances souscrites au TURPE
 - Le Libellé du regroupement de facture auquel appartient le point de livraison
 - Date de mise en service / de rattachement demandée (sous réserve du respect du délai minimal communiqué par le titulaire du marché et du délai maximal de 30 jours ouvrés)

Ordre de service relatif au détachement d'un point de livraison

L'ordre de service établi par la Commune ayant pour objet la suppression ou la résiliation d'un point de livraison en application de l'article 18.2 du CCTP, doit contenir les informations suivantes :

- Numéro du marché
- Objet du marché
- Nom et adresse du titulaire du marché
- Nom de la Commune
- Adresse de la Commune
- Nom et coordonnées (téléphone, email) de la personne sur site pour la suppression du point de livraison
- Informations techniques relatives au(x) point(s) de livraison concernées par l'ordre de service
 - nom du point de livraison (s'il existe)
 - adresse complète du point de livraison
 - référence acheminement du point de livraison (RAE)
 - date demandée de suppression du point de livraison (sous réserve du respect du délai minimal communiqué par le titulaire du marché et du délai maximal de 30 jours ouvrés))
 - dépose de compteur (oui/non)

Ordre de service relatif à la modification de la version tarifaire et/ou des puissances au TURPE :

L'ordre de service établi par la Commune ayant pour objet la modification de la version tarifaire et/ou des puissances au TURPE doit contenir les informations suivantes :

- Numéro du marché
- Objet du marché
- Nom et adresse du titulaire du marché
- Nom de la Commune
- Adresse de la Commune
- Nom et coordonnées (tel et mail) de la personne en charge de la demande
- Informations techniques relatives au(x) point(s) de livraison concernées par l'ordre de service
 - nom du point de livraison (s'il existe)
 - adresse complète du point de livraison
 - référence acheminement du point de livraison (RAE)
 - la version et la ou les puissances en vigueur
 - la nouvelle version et la ou les nouvelles puissances applicables telles que proposées par le titulaire du marché et validées par la Commune
 - date de prise d'effet des nouvelles conditions de souscription au TURPE*

* Cette date tient compte des délais de réalisation du gestionnaire de réseau

Ordre de service relatif au branchement provisoire d'un compteur pour festivités :

L'ordre de service établi par la Commune ayant pour objet le branchement provisoire d'un compteur pour festivités, doit contenir les informations suivantes :

- Numéro du marché
- Objet du marché
- Nom et adresse du titulaire du marché
- Nom de la Commune
- Adresse de la Commune
- Nom et coordonnées (téléphone, email) de la personne sur site pour la mise en service et la résiliation du site
- Libellé du regroupement de facture auquel appartient le point de livraison concerné
- Informations techniques relatives au(x) point(s) de livraison concernées par l'ordre de service
 - Le nom du point de livraison (s'il existe)
 - L'adresse complète du point de livraison
 - La référence acheminement du point de livraison (RAE)
 - La version ainsi que la ou les puissances souscrites au TURPE
 - Le Libellé du regroupement de facture auquel appartient le point de livraison
 - Date de mise en service / de rattachement demandée (sous réserve du respect du délai minimal communiqué par le titulaire du marché)
 - date demandée de suppression du point de livraison (sous réserve du respect du délai minimal communiqué par le titulaire du marché et du délai maximal de 30 jours ouvrés))
 - dépose de compteur (oui/non)

Fichier de suivi du périmètre de la collectivité

Champ	O/R (*)	Remarques
Nom de la collectivité	O	
Code et libellé regroupement	O	Si le regroupement a été demandé
Champ complémentaire	O	à la demande de la Commune
Mix énergétique	O	Mix propre au fournisseur
Statut (actif, résilié ou en cours de résiliation)	O	
Date entrée dans le périmètre	O	
Date sortie du périmètre	O	Le cas échéant
Référence du Point de Livraison (RAE)	O	
Nom du site	O	
Adresse du compteur	O	
Code postal	O	
Ville	O	
Puissance souscrite 1 [kW]	O	
Puissance souscrite 2 [kW]	O	Le cas échéant
Puissance souscrite 3 [kW]	O	Le cas échéant
Puissance souscrite 4 [kW]	O	Le cas échéant
Puissance souscrite 5 [kW]	O	Le cas échéant
Puissance souscrite 6 [kW]	O	Le cas échéant
Puissance souscrite 7 [kW]	O	Le cas échéant
Puissance souscrite 8 [kW]	O	Le cas échéant
Puissance réduite [kW]	O	
Type de compteur	R	(Si information disponible) Précision sur le modèle (CJE, PME1, etc.)
Tarif distributeur	O	Le tarif précise la tension et la version, par exemple : HTA1, HTA5, BTSUP36_4, BTSUP36_5
Date de dernière modification TURPE (puissance souscrite,,,))	R	
Commentaires	R	Ex : indications sur la dernière modification sur le PDL (transfert, changement de compteur, etc.)
Plage horaire pointe	R	
Plage horaire HP	R	
Plage horaire HC	R	
Numéro de télérelève	R	Si disponible

O : Obligatoire

R : Recommandé



DONNEES GENERALES		
Champs	O/R (*)	Remarques
Identifiant de la collectivité -	O	Défini et communiqué par la collectivité
Référence du Point de Livraison (RAE)	O	
Nom du site	O	
Code et libellé regroupement	O	Le cas échéant
Champ complémentaire	O	à la demande de la collectivité
Type de compteur	R	
Numéro du compteur	O	
Adresse du compteur	O	
Tarif distributeur	O	
Code postal	O	
Date Départ de la période de consommation	O	Format jj/mm/aaaa ou jj/mm/aa
Date Fin de la période de consommation	O	Format jj/mm/aaaa ou jj/mm/aa
Date de la facturation	O	Format jj/mm/aaaa ou jj/mm/aa
Référence de la facture	O	Référence du titulaire

Champs	O/R (*)	Remarques
Date de relève	O	
Index_Début_1	O	
Index_Fin_1	O	
Consommation_1	O	
Index_Début_2	O	
Index_Fin_2	O	
Consommation_2	O	
Index_Début_3	O	
Index_Fin_3	O	
Consommation_3	O	
Index_Début_4	O	
Index_Fin_4	O	
Consommation_4	O	
Index_Début_5	O	
Index_Fin_5	O	
Consommation_5	O	
Index_Début_6	O	
Index_Fin_6	O	
Consommation_6	O	
Index_Début_7	O	
Index_Fin_7	O	
Consommation_7	O	
Index_Début_8	O	
Index_Fin_8	O	
Consommation_8	O	
Index_Début_9	O	
Index_Fin_9	O	
Consommation_9	O	
Index_Début_10	O	
Index_Fin_10	O	
Consommation_10	O	
TOTAL_CONSOMMATION	O	

DONNEES FINANCIERES		
Champ	O/R (*)	Remarques
Montant_Abonnement	O	
Montant_Consommation	O	Inclut le surcoût lié à la fourniture d'énergie renouvelable, le prix proportionnel au soutirage physique des responsables d'équilibre, le cas échéant le montant lié au mécanisme de capacité
Montant_CEE	O	
Montant_Mécanisme de capacité	O	
Fixe_Acheminement	O	
Variable_Acheminement	O	
Total_Acheminement	O	
Pénalités_Réactif	O	
Pénalités_Dépassement	O	
Autres_Coûts	O	
Total HTI	O	
CSPE	O	
CTA	O	
TDCFE	O	
TCCFE	O	
Total HTVA	O	
Assiette_TVA_TN	O	
Montant_TVA_TR	O	
Assiette_TVA_TN	O	
Montant_TVA_TR	O	
TOTAL TVA	O	
TOTAL TTC	O	

(*) O : Obligatoire
R : Recommandé
F : Facultatif

MAIRIE LE BOULOU
MARCHE POUR LA FOURNITURE ET L'ACHEMINEMENT EN
ELECTRICITE ET SERVICES ASSOCIES

**Annexe N°6 - Cadre de réponse technique
candidat**

Marché N° 2019 – 216 600 247 00011 – 01 - 11

POUVOIR ADJUDICATEUR

MAIRIE LE BOULOU
2 AVENUE LEON-JEAN GREGORY
66160 LE BOULOU

TEL : 04 68 87 51 00



Principe du mémoire technique

Les offres seront jugées sur la base de caractéristiques **techniques**, des prestations appréciées selon les critères et sous-critères présentés dans la grille ci-après à partir de cette **présente Annexe - Cadre de réponse technique contractuel qui sera renseigné par le Candidat**.

Les critères suivants ont été retenus pour la notation des offres :

Les offres sont jugées en fonction de la qualité des propositions faites par les candidats dans leur mémoire technique et appréciée par rapport aux critères techniques pondérés comme suit :

CRITERES	% DE LA NOTE ATTRIBUE AU CANDIDAT
Critère 1 : Gestion des relations : qualité et moyens	15
Critère 2 : Facturation	15
Critère 3 : Gestion de la bascule	10

Chaque sous-critère est noté de zéro à cinq (avec possibilité de notes intermédiaires), un coefficient est appliqué en fonction du pourcentage de notation et selon les modalités suivantes :

Aucun renseignement	soit : 0 point
Insuffisant	soit : 1/5 des points
Moyen	soit : 2/5 des points
Satisfaisant	soit : 3/5 des points
Très satisfaisant	soit : 4/5 des points
Parfaitement adapté	soit : 5/5 des points

Les candidats sont invités à répondre aux différentes demandes de la Commune: donner après chaque demande posée par la Commune leur réponse (*en dessous*) afin de décrire leur prestation d'accompagnement en terme de service rendu à la Commune durant le marché.

Ce cadre de réponse technique **sera rendu contractuel**, l'entreprise s'engage donc à respecter l'ensemble de ce qu'il y est écrit en le signant. Le présent fichier est en format word modifiable selon la longueur de vos réponses aux questions de la Commune. Vous pourrez ensuite joindre à la fin du MÉMOIRE toute documentation utile.

Critère 1 : Gestion des relations : Qualité et moyens (15% de la note)

Gestion de la relation (5 % de la note)

Présentation du candidat

Nom :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

Présentation du Responsable client

Nom :

Prénom :

Fonction :

Domaines d'intervention :

Téléphone fixe :

Téléphone Mobile :

Courriel :

Présentation du suppléant

Nom :

Prénom :

Fonction :

Domaines d'intervention :

Téléphone fixe :

Téléphone Mobile :

Courriel :

Outils, support d'information et espace clients (3% de la note)

Demande :

- Outils utilisés pour l'ensemble du processus de gestion, présentations des supports d'information, caractéristiques et ergonomie de « l'Espace clients », etc.
- Préciser l'export des données (compatible xcel, xml, ...)
- Préciser si « l'Espace clients » est actif. Si ce n'est pas le cas, préciser dans quel délai il met à disposition l'espace client
- Mettre à disposition une version de démonstration de l'espace dédié avec des identifiants temporaires (jusqu'à la notification du marché)
- Préciser les différents profils d'accès possibles, notamment le profil administrateur et le profil utilisateur

Réponse Candidat :

Evolution du périmètre de marché (2 % de la note)

Demande :

- Traitement des demandes de la Commune et traitement des nouvelles demandes de puissance à souscrire
- Préciser les modalités et les délais des demandes techniques relatives à l'accès et utilisation du réseau de distribution dont rattachement, détachement
- Préciser les modalités et les délais pour les Branchement provisoire pour festivités

Réponse Candidat :

Organisation proposée : Réunion de lancement, réunion annuelle, Bilan (2% de la note)

Demande :

- Le candidat précise le nombre de réunions prévues et leur contenu, ainsi que les interlocuteurs concernés.
- Préciser la nature du bilan annuel (feuilleton récapitulatif) et les modalités de communication
- Fournir un modèle de bilan annuel (feuilleton récapitulatif)
- Délais et modalités de mise à disposition du feuilleton récapitulatif

Réponse Candidat :

Délais d'exécution des prestations (3% de la note)

Libellé de la demande	Articles du CCP	Nature du traitement de la demande	Délai en jours ouvrés	Délais proposés / Candidat	Commentaires éventuels
Rattachement de points de livraison	18.1	Délai de transmission au distributeur à dater de la demande	5		
Détachement ou résiliation de points de livraison	18.2	Délai de transmission au distributeur à dater de la demande	5		
Questions relatives au marché en cours et questions techniques relatives à l'accès et utilisation du réseau de distribution ne nécessitant pas une intervention auprès du titulaire	19.2	Délai d'analyse et de réponse à dater de la demande	7		
Rendez-vous physique dans les locaux de la collectivité qui en fait la demande	19.3	Délai entre la formulation de la demande et la tenue du rendez-vous	14		
Demandes techniques relatives à l'accès et utilisation du réseau de distribution	19.2	Délai de transmission à la collectivité à dater de la demande	5		
Réponses techniques relatives à l'accès et utilisation du réseau de distribution	19.2	Délai de transmission à la collectivité à partir du jour de réception de la réponse	5		
Question relative à la facturation	21	Délai d'analyse et de réponse à dater de la demande	1		
Transmission d'une nouvelle facture en cas d'erreur de facturation ou de non conformité	21.3.4	Délai d'envoi d'une facturation corrigée à partir de la demande du membre du groupement	14		
Transmission du duplicata d'une facture sous format pdf : sur simple demande	21.3	Délai de transmission à dater de la demande	5		
Transmission des données de facturation sous format excel : sur simple demande	21.3	Délai de transmission à dater de la demande	5		
Délai de rectification des informations figurant sur le fichier périmètre	17	Délai de rectification à compter de la demande	14		
Transmission du fichier de suivi du périmètre information mensuelle	23.1	Délai de transmission à la collectivité à partir du dernier jour du mois	*		au plus tard le 15 du mois "m+1" *
Transmission du fichier mensuel des données de facturation : information	23.1	Délai de transmission au coordonnateur à partir du dernier jour du mois	*		au plus tard le 15 du mois "m+1" *
Evolution des tarifs (TURPE, BPU, taxes etc.) : information collectivité	8.2.1	Délai de transmission de l'information à la collectivité à compter de la date de publication au J.O.			à compter de la date de publication au J.O.
Transmission de l'état d'avancement des demandes adressées au gestionnaire du réseau de distribution - sur demande de la collectivité	19.2	Délai de transmission à compter de la demande	5		
<i>Les délais relatifs à des interventions auprès du gestionnaire du réseau de distribution sont calculés hors délais d'intervention du gestionnaire de réseaux de distribution</i>		* délai en jours : durée maximale définie			

Remarque du candidat :

Critère 2 : Facturation (15% de la note)

Organisation, moyens et processus (5 % de la note)

Demande :

- Le service facturation, son fonctionnement, ses outils, etc.
- Relève des index et télérelève, périodicité et déclenchement de la facturation
- Activation d'un site et gestion de l'index initial
- Guide de lecture des factures en réponse aux besoins exprimés dans le CCP
- Délai de réponse aux questions relative à la facturation

Réponse Candidat :

Documents de la facturation et transmission des données (5 % de la note)

Demande :

- Formats des documents de facturation groupée et détaillée
- Modalités et délais de transmission des données électroniques, du fichier mensuel des données de facturation à la Commune
- Joindre des modèles (facture type support papier et documents de type Excel) en annexe au mémoire

Réponse Candidat :

Contrôle des factures, identification de anomalies, gestion des erreurs de facturation (5 % de la note)

Demande :

- Organisation du contrôle et du traitement des anomalies
- Processus de gestion des erreurs de facturation
- Délai d'envoi d'une facturation corrigée à partir de la demande de la Commune

Réponse Candidat :

Critère 3 : Gestion de la bascule (10% de la note)

Préparation de la bascule et mise en œuvre (10 % de la note)

Demande :

- Principales étapes entre la notification et la bascule
- Calendrier associé
- Ressources mises en œuvre.
- Points d'attention
- Recueil et validation des informations auprès de la Commune
- Méthode et moyens, calendrier, etc.

Réponse du candidat :

SIGNATURE DU CANDIDAT

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

ANNEXE N°8 - BORDEREAU DE PRIX UNITAIRES - PRIX DE FOURNITURE HORS TURPE / COÛT DE SOUTIRAGE RTE EXCLU

COMMUNE LE BOULOU

1. PDL avec puissance souscrite inférieure à 36 kVA

COMPTEUR C5 - VERSION BASE				COMPTEUR C5 - VERSION HEURE PLEINE / CREUSE				
PS (en kVA)	Abo annuel (€ HT)	Surcoût CEE (€ HT / Mwh)	Prix de l'énergie (€ HT / Mwh)	PS (en kVA)	Abo annuel (€ HT)	Surcoût CEE (€ HT / Mwh)	Prix de l'énergie HP (€ HT / Mwh)	Prix de l'énergie HC (€ HT / Mwh)
3,00				6,00				
6,00				9,00				
9,00				12,00				
12,00				15,00				
15,00				18,00				
18,00				24,00				
24,00				30,00				
30,00				36,00				
36,00								

2. PDL avec puissance souscrite inférieure à 36 kVA - Eclairage public

COMPTEUR C5 - ECLAIRAGE PUBLIC		
Abo annuel (€ HT)	Surcoût CEE (€ HT / Mwh)	Prix de l'énergie (€ HT / Mwh)

3. PDL avec puissance souscrite supérieure à 36 kVA

VERSION	Abo annuel (€ HT)	Surcoût CEE (€ HT / Mwh)	PRIX DE L'ÉNERGIE (€ HT / MWh)				
			HIVER			ETE	
			Pointe	HPH	HCH	HPE	HCE
COMPTEUR C4 BT - AVEC PS>36 kVA							

4. Branchements provisoires

BRANCHEMENT PROVISOIRES

PS (en kVA)	Abonnement au mois en € HT	Prix de l'énergie BASE (€ HT / Mwh)	Prix de l'énergie HP (€ HT / Mwh)	Prix de l'énergie HC (€ HT / Mwh)	Prix de l'énergie HPH (€ HT / Mwh)	Prix de l'énergie HCH (€ HT / Mwh)	Prix de l'énergie HPE (€ HT / Mwh)	Prix de l'énergie HCE (€ HT / Mwh)	REMARQUES
INFÉRIEUR À 36 KVA - BASE									
INFÉRIEUR À 36 KVA - HP / HC									
SUPÉRIEUR À 36 KVA									

Nom, Prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature et Cachet de la Société

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

ANNEXE N°8 - BORDEREAU DE PRIX UNITAIRES - SURCÔÛ LIÉ AU MÉCANISME DES CAPACITÉS SUR L'ANNÉE 2020
 COMMUNE LE BOULOU

1. Surcoût estimé sur 2020 - Compteurs C5

COMPTEUR C5 - VERSION BASE		COMPTEUR C5 - VERSION HEURE PLEINE / CREUSE			PRIX CAPACITE PRIS EN COMPTE
PS (en kVA)	Surcoût 2020 (€ HT / Mwh)	PS (en kVA)	Surcoût 2020 sur les HP (€ HT / Mwh)	Surcoût 2020 sur les HC (€ HT / Mwh)	
DE 3 à 36 kVA		DE 6 À 36 kVA			

2. Coefficients appliqués - Compteurs C5

COMPTEUR C5 - VERSION BASE		COMPTEUR C5 - VERSION HEURE PLEINE / CREUSE		
PS (en kVA)	CoeffCapacité	PS (en kVA)	CoeffCapacité HP	CoeffCapacité HC
DE 3 à 36 kVA		DE 6 À 36 kVA		

3. Surcoût estimé sur 2020 - Eclairage public

COMPTEUR C5 - EP	PRIX CAPACITE PRIS EN COMPTE
Surcoût 2020 (€ HT / Mwh)	

4. Coefficients appliqués - Eclairage public

COMPTEUR C5 - EP
CoeffCapacité



5. Surcoût estimé sur 2020 pour les PDL avec puissance souscrite supérieure à 36 kVA

VERSION	Surcoût 2020 (€ HT / MWh)				
	HIVER			ETE	
	Pointe	HPH	HCH	HPE	HCE
COMPTEUR C4 BT - AVEC PS>36 kVA					

Prix capacité pris en compte

6 Coefficients appliqués pour les PDL avec puissance souscrite supérieure à 36 kVA

VERSION	Surcoût 2020 (€ HT / MWh)				
	HIVER			ETE	
	CoeffCapacité PTE	CoeffCapacité HPH	CoeffCapacité HCH	CoeffCapacité HPE	CoeffCapacité HCE
COMPTEUR C4 BT - AVEC PS>36 kVA					

Pour chaque année de livraison (AL), ce coût sera refacturé de plein droit par le Candidat à la commune en application des règles législatives et réglementaires, selon la formule définie ci-après :

Coût du mécanisme de capacité = CoeffCapacité * Coeffsécurité * PrixCapacité

Nom, Prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature et Cachet de la Société

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

ANNEXE N°8 - BORDEREAU DE PRIX UNITAIRES - PRESTATIONS DE SERVICES / OPTIONS

COMMUNE LE BOULOU

1 - Service d'optimisation énergétique de base

Type de services	Forfait € HT / an	Remarques
Prestation d'optimisation énergétique		

2 - Espace web client

Type de services	Forfait € HT / an	Remarques
Espace Web Client		

Nom, Prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature et Cachet de la Société

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

ANNEXE N°9 - DETAIL QUANTITATIF ET ESTIMATIF - ECLAIRAGE PUBLIC

COMMUNE - LE BOULOU



Nom du membre	RAE	DATE DEBUT DE FOURNITURE	DATE FIN DE FOURNITURE	Puissance souscrite	Acheminement TURPE en vigueur		Marché des capacités	Fourniture					Taxes et contribution (en € hors TVA)		
					TURPE PART FIXE (€ H.T./an)	TURPE PART VARIABLE (€ H.T./an)		Surcoût sur l'année 2020 (€ H.T./an)	Abonnement (en € H.T./an)	Coût Unitaire CEE (€ H.T. / kWh)	Coût unitaire (€ H.T./kWh)	Consommation Totale (kWh)	Montant consommation (€ H.T. / an)	CSPE	TCFE (TDCFE + TCCFE)
PCE DE LA MAIRIE	24203907359494	01/01/2020	31/12/2022	0,10							874	- €			
EP BES	24204630922836	01/01/2020	31/12/2022	13,80							19 062	- €			
EP IMPASSE DE L'ORMEAU	24204775640680	01/01/2020	31/12/2022	6,10							12 521	- €			
EP POSTE LA TOUR	24205065101860	01/01/2020	31/12/2022	10,30							46 650	- €			
EP AV MARECHAL FOCH - LES AIRES	24210419636098	01/01/2020	31/12/2022	5,90							32 538	- €			
EP AV MARECHAL FOCH	24211143225009	01/01/2020	31/12/2022	5,10							19 967	- €			
EP SQUARE JEAN MOULIN	24211432660699	01/01/2020	31/12/2022	7,00							24 469	- €			
EP POSTE CAMP DEL PLA	24214182321240	01/01/2020	31/12/2022	2,30							20 843	- €			
EP LOT CANIGOU - RUE PABLO CASALS	24214327039092	01/01/2020	31/12/2022	2,90							13 340	- €			
EP LOT MAS BLANC RUE ST CHRISTOPHE	24214616474682	01/01/2020	31/12/2022	7,00							18 326	- €			
EP CATALOGNE COURS ROIS DE MAJORQUE	24214761192449	01/01/2020	31/12/2022	2,90							9 068	- €			
EP RUE SAINT ATOINE	24214905910205	01/01/2020	31/12/2022	1,60							3 750	- €			
EP LOT LE CENTAURE	24215050628070	01/01/2020	31/12/2022	2,10							7 584	- €			
EP RUE PIERRE BROSOLETTA	24215195345898	01/01/2020	31/12/2022	5,20							21 308	- €			
EP POSTE ESTELLE	24215340063680	01/01/2020	31/12/2022	3,50							28 728	- €			
EP RUE DES CHARDONNETS	24215484781405	01/01/2020	31/12/2022	6,00							3 502	- €			
EP ZA PRADEILS	24215629499257	01/01/2020	31/12/2022	6,00							1 417	- €			
EP ZA - POSTE CABANERE	24216063652647	01/01/2020	31/12/2022	1,70							11 413	- €			
EP ZA POSTE MAR PETITE	24216208370405	01/01/2020	31/12/2022	17,20							50 773	- €			
EP ZA - POSTE BUFADOR	24216353088255	01/01/2020	31/12/2022	7,80							30 779	- €			
EP GARE	24228798783983	01/01/2020	31/12/2022	3,40							16 599	- €			
EP PLACE DE LA VICTOIRE	24228943501781	01/01/2020	31/12/2022	27,00							52 211	- €			
FONTAINE LUMINEUSE PLACE VICTOIRE	24229377655130	01/01/2020	31/12/2022	30,00							16 617	- €			
EP LOT SAINT CHRISTOPHE	24229667090740	01/01/2020	31/12/2022	5,20							18 044	- €			
EP GENDARMERIE	24230101244179	01/01/2020	31/12/2022	4,80							22 616	- €			
EP PARKING MEDIATHEQUE	24241244491867	01/01/2020	31/12/2022	9,00							33 673	- €			
EP RUE DU 4 SEPTEMBRE	24245007202887	01/01/2020	31/12/2022	1,70							14 501	- €			
EP POSTE EMILE ZOLA	24250361785373	01/01/2020	31/12/2022	3,10							20 731	- €			
EP PLACE JEAN JAURES	24280173575931	01/01/2020	31/12/2022	36,00							21 021	- €			
EP GIRATOIRE MAS MOUSSOUR TRESSERRE	24293632338170	01/01/2020	31/12/2022	3,00							4 482	- €			
EP 2 AV D'EN CARBOUNER	24297395068499	01/01/2020	31/12/2022	0,20							1	- €			
EP 5 ROUTE DES CHARTREUSES	24297539786237	01/01/2020	31/12/2022	0,20							65	- €			
EP 11 AV D'EN CARBOUNER	24297684504011	01/01/2020	31/12/2022	0,20							1	- €			
EP 114 AV D'EN CARBOUNER	24297829221865	01/01/2020	31/12/2022	0,20							1	- €			
EP 104 AV D'EN CARBOUNER	24297973939695	01/01/2020	31/12/2022	0,30							754	- €			
EP 135 AV D'EN CARBOUNER	24298118657479	01/01/2020	31/12/2022	0,20							108	- €			
EP LOT SAN MARTI	24298263338330	01/01/2020	31/12/2022	3,10							26 096	- €			
EP 2 RUE DES PEUPLIERS	24298263375235	01/01/2020	31/12/2022	0,20							1	- €			
EP PASS LO NARET RTE ESPAGNE PT RN9	24298552773920	01/01/2020	31/12/2022	3,00							9 510	- €			
EP 101 AV D'EN CARBOUNER	24298552810843	01/01/2020	31/12/2022	0,20							1	- €			
EP 1 ROUTE DES CHATREUSES	24298697528671	01/01/2020	31/12/2022	0,20							51	- €			
EP CASINO ROUTE D'ESPAGNE	24298842209557	01/01/2020	31/12/2022	8,60							32 243	- €			
EP 85 AV D'EN CARBOUNER	24298842246451	01/01/2020	31/12/2022	0,20							1	- €			

EP 77 AV D'EN CARBOUNER	24298986964286	01/01/2020	31/12/2022	0,20						1	- €			
EP MAS LION-RTE DES ALZINES	24299131645187	01/01/2020	31/12/2022	2,80						7 680	- €			
EP 61 AV D'EN CARBOUNER	24299131682081	01/01/2020	31/12/2022	0,20						1	- €			
EP LOT LO NARET	24299276362907	01/01/2020	31/12/2022	9,80						35 538	- €			
EP 43 AV D'EN CARBOUNER	24299276399895	01/01/2020	31/12/2022	0,20						1	- €			
EP LOT CLAIRE FONTAINE	24299421080797	01/01/2020	31/12/2022	2,10						18 524	- €			
EP 18 AV D'EN CARBOUNER	24299421117693	01/01/2020	31/12/2022	0,20						1	- €			
EP 10 AV D'EN CARBOUNER	24299565835418	01/01/2020	31/12/2022	0,20						32	- €			
EP LOT LE BALCON DES CERISIERS	24299710516303	01/01/2020	31/12/2022	3,50						15 788	- €			
EP LOT DES CHENES LIEGES	24299855234148	01/01/2020	31/12/2022	9,00						19 504	- €			
EP LES CASTAGNES	24299999951958	01/01/2020	31/12/2022	3,90						8 325	- €			
MONTANT TOTAL H.T.					- €	- €	- €	- €		771 635	- €	- €	- €	- €
TAUX DE TVA					5,5%	20%	20%	5,5%			20%	20%	20%	5,5%
MONTANT TVA					- €	- €	- €	- €			- €	- €	- €	- €
MONTANT TOTAL T.T.C.					- €	- €	- €	- €			- €	- €	- €	- €

MONTANT ANNUEL TVA COMPRISE (HORS TURPE , TAXES ET CONTRIBUTIONS)	- €
MONTANT ANNUEL T.T.C	- €

ANNEXE N°9 - DETAIL QUANTITATIF ET ESTIMATIF - PDL PS > 36 kVA

COMMUNE - LE BOULOU

Nom du point de livraison	RAE	SEGMENTATION	DATE DEBUT DE FOURNITURE	DATE FIN DE FOURNITURE	Puissance souscrite					Acheminement	Marché des	Surcoût sur l'année 2020 (€ H.T./an)	Abonnement (€ H.T./an)	Coût Unitaire CEE (€ H.T./kWh)	Coût Pointe (€ H.T./kWh)	Consommation Pointe (kWh)	Coût HPH (€ H.T./kWh)	Consommation HPH (kWh)	Fourniture					Taxes et contribution (en € hors TVA)			
					PS Pointe kVA	PS HPH	PS HCH	PS HPE	PS HCE										TURPE en vigueur (€ H.T./an)	Coût HCH (€ H.T./kWh)	Consommation HCH (kWh)	Coût HPE (€ H.T./kWh)	Consommation HPE (kWh)	Coût HCE (€ H.T./kWh)	Consommation HCE (kWh)	Montant consommation (€ H.T./an)	CSPE
RESIDENCE STABILUM	30002420026298	01/01/2020	31/12/2022	C4 CU		60	60	60	60								29 722		8 409		23 533		7 192	- €			
STADE	30002420033712	01/01/2020	31/12/2022	C4 CU		90	90	90	90								18 846		7 637		10 962		10 212	- €			
LIEU DIT LES ECHARDS	30002420034062	01/01/2020	31/12/2022	C4 CU		108	108	108	108								42 714		13 731		30 124		17 856	- €			
RUE RONSARD	30002420034613	01/01/2020	31/12/2022	C4 LU		102	102	102	102								82 691		13 434		36 229		9 778	- €			
GRUPE SC.R DU 04 SEPTEMBRE	30002420506325	01/01/2020	31/12/2022	C4 CU		42	42	42	42								10 472		1 989		9 023		1 781	- €			
MEDIATHEQUE	30002420585403	01/01/2020	31/12/2022	C4 LU		30	30	42	42								19 085		4 878		19 547		3 298	- €			
AVENUE LEON JEAN GREGORY	30002420669310	01/01/2020	31/12/2022	C4 CU		60	60	60	60								31 268		17 016		29 757		13 605	- €			
RUE RONSARD	50045550899692	01/01/2020	31/12/2022	C4 CU		60	60	60	60								1 082		613		56 655		21 113	- €			
PLACE DE L'ANCIENNE MAIRIE	50071744634387	01/01/2020	31/12/2022	C4 LU		250	250	250	250								35 808		3 559		40 693		5 816	- €			
MONTANT TOTAL H.T.											- €	- €	- €	REMARQUES :										- €	- €	- €	- €
TAUX DE TVA APPLIQUE											20%	20%	20%											20%	20%		
MONTANT TVA											- €	- €	- €											- €	- €		
MONTANT TOTAL T.T.C.											- €	- €	- €											- €	- €		
MONTANT ANNUEL TVA COMPRISE (HORS TURPE , TAXES ET CONTRIBUTIONS)																						- €					
MONTANT ANNUEL T.T.C.																						- €					